

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 77**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

---

**OBJET**

Subvention en faveur de la Mutualité Sociale Agricole Provence Azur pour  
l'organisation d'un congrès national

---

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Emploi et Insertion  
122.59**

## **RAPPEL**

La MSA Provence-Azur gère l'ensemble des risques sociaux pour les salariés agricoles (ainsi que leurs ayants droit) au sein des départements des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône et du Var.

La MSA est donc l'interlocuteur unique de ses ressortissants agricoles pour le versement des prestations sociales dans les domaines de la santé, de la famille, de la retraite, la mise en place d'actions de prévention dans les domaines de la santé mais aussi des risques professionnels, la mise en place d'actions à caractère sanitaire et social, la médecine du travail, le contrôle médical et dentaire, le calcul, le recouvrement et le contrôle des cotisations sociales.

Dans le prolongement de ses missions de service public d'organisme de Sécurité sociale, la MSA Provence Azur propose également une offre de services sur les territoires dans le cadre de structures associatives d'aide, d'accompagnement et de maintien à domicile au profit des personnes âgées, isolées, fragiles, dépendantes, handicapées ou actives.

Elle gère, en outre, pour le compte d'organismes partenaires le recouvrement de certaines cotisations et le versement de certaines prestations (retraite complémentaire, complémentaire santé, formation professionnelle etc).

## **OBJET DU RAPPORT**

La MSA Provence Azur a été désignée pour la prise en charge de l'organisation et de la logistique du congrès national « Journées Nationales MSA ».

Il s'agit d'un événement majeur qui se tiendra les 26 et 27 octobre 2017 à Marseille autour d'une thématique d'actualité et de travail qui concerne directement les collectivités locales et le Département :

« La MSA face aux nouvelles dynamiques territoriales ».

Les territoires vivent de nombreuses évolutions (démographiques, sociologiques, économiques...) et la MSA ainsi que les collectivités territoriales et leurs élus doivent s'adapter à ces évolutions et défis et se positionner afin d'être acteurs sur les territoires et de répondre aux besoins de leurs publics, en développant leurs relations partenariales, dans le cadre de toutes les nouvelles dynamiques territoriales.

A travers cette thématique, l'agriculture, la ruralité, le sanitaire, le social, l'emploi et l'aménagement du territoire seront au cœur des travaux et des échanges.

Environ 550 personnes devraient être présentes. Sont ainsi invités les Présidents, Vice-présidents, Présidents de Commissions et Directeurs de chaque Caisse MSA, les Administrateurs de la Caisse Centrale, de nombreux partenaires nationaux et locaux du Régime Agricole (dont les principaux partenaires locaux et régionaux des 3 départements 13, 83 et 06 : Chambres d'Agriculture, FDSEA, JA, Crédit Agricole....) mais aussi des personnalités extérieures.

Le coût de cette organisation est de 330 000 € autofinancé à 75 %. La MSA sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental.

Compte tenu des thèmes qui seront abordés lors de ce congrès et de leur intérêt pour le département, il est proposé d'accorder une subvention de 20 000 € à la MSA Provence-Azur.

### **MODALITES DE VERSEMENT**

La subvention sera versée en une fois, à l'issue du congrès et sur la base des documents suivants :

- Un compte rendu détaillé de la manifestation, précisant notamment le nombre de participants.
- Un bilan financier de la manifestation.

### **PROPOSITION**

Sur proposition de Monsieur le Délégué au Développement Economique et Emploi et compte tenu de ce qui précède, je vous propose d'accorder à la MSA Provence-Azur une subvention de 20 000 € pour l'organisation d'un congrès les 26 et 27 octobre 2017 à Marseille.

La dépense sera imputée au chapitres 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL